



5^{ème} TOUR CYCLISTE DE FLERS AGGLO

kilomètres d'une étape
en ligne le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s)
du temps du groupe au(x) quel(s) il(s) appartenai(en)t

Leur(s) classement(s) sera (ont) celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

(Cette règle ne sera pas appliquée lors de la 1^{ère} étape arrivée étant au sommet d'une côte de plus de 1500m)
Si à la suite d'une chute dans les 3 derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape avec le temps du groupe auquel il appartenait au moment de la chute (article 2.6.027 du règlement fédéral)

Étape contre la montre par équipe : En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté après le passage de la flamme rouge (dernier kilomètre) le ou les coureurs accidenté(s) sera ou seront crédité(s) du temps des équipiers avec lesquels il(s) où se trouvait(en)t au moment de l'incident (article 2.6.28 du règlement fédéral)

Si à la suite d'une chute dans le dernier kilomètre un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du groupe auquel il appartenait au moment

Article 9 : DELAIS D'ARRIVEE

Les délais d'élimination sont fixés pour les étapes en ligne à 15% du temps du vainqueur de l'étape ;
Toutefois l'organisateur pour des mesures de sécurité se réserve le droit de faire descendre tout coureur isolé avec un retard de + de 10 minutes sur le peloton principal.

Concernant l'étape du contre la montre par équipe le délai d'élimination est fixé à 25%

Article 10 : CLASSEMENTS

CLASSEMENT AU TEMPS Maillot Patronage : LA MIE CALINE

Le classement général individuel sera déterminé par l'addition des temps de toutes les étapes ou demi-étape et compte tenu d'éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel il sera fait addition des places à chaque étape en ligne en cas de nouvelle égalité c'est la place lors de la dernière étape qui départagera les ex-aequo

CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR Maillot à pois Patronage : INTERSPORT

Chaque grimpeur attribuera 5 points – 4 points – 3 points – et 1 point

Ils seront au nombre de 4 dans la 1^{ère} étape : KM 29 - KM 48 - KM 75 - KM 105 (Ligne d'arrivée)
de 3 dans la 3^{ème} étape : KM 3.500 - KM 52 - KM 80

Il sera établi à chaque étape. Maillot non cumulable en cas d'égalité il sera remis au 2^{ème}

CLASSEMENT POINTS CHAUDS Maillot Patronage : G 20

Chaque classement Points Chauds attribuera 5 points – 4 points – 3 points – et 1 point

Ils seront au nombre de 3 dans la 1^{ère} étape : KM 18 à Briouze - KM 66 à Barvou - KM 86 à Saint Paul
4 dans la 3^{ème} étape : KM 13 Messei : KM 35 Ste Opportune - Km 68.500 Landigou - KM 80.200 1 ER Passage sur la ligne d'arrivée

Il sera établi à chaque étape

Maillot non cumulable en cas d'égalité il sera remis au 2^{ème}

Les différents classements Grimpeur – Points chauds et Km 61 seront signalés par un panneau annonçant le sprint 1 km et sur la ligne de classement.

CLASSEMENT 1^{ère} JUNIORS Maillot Patronage : MMA ASSUREXCEL

Il sera remis à l'arrivée de chaque étape au 1^{er} junior du classement général

Maillot non cumulable en cas d'égalité il sera remis au 2^{ème}

CLASSEMENT 1^{ère} DEPARTEMENTAL Maillot Patronage : COMMUNE DE SAINT GEORGES DES GROSEILLERS

Il sera remis à l'arrivée de chaque étape au 1^{er} Dep Open du classement général

Maillot non cumulable en cas d'égalité il sera remis au 2^{ème}

KM 61 Maillot patronage : FLERS MOTOCULTURE

Il sera remis à l'arrivée de chaque étape en ligne

MAILLOT COMBINE patronage : ETABLISSEMENT PIVERT

MAILLOT 1^{ère} 3^{ème} CATÉGORIE patronage : TTA

MAILLOT DU PLUS COMBATIF patronage : Crédit Mutuel